Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_124-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2023-124

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 21 septembre 2023)

Date de convocation : 30 aout 2023
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 23
Nombre de délégués votants : 30

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 21 septembre 2023 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes BERGES, CANDAU, LAHOURATATE, BARRAQUE, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, ESQUER, DESSEIN, REGNIER, PARIS, MARTIN, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, CARREY, LABERNADIE, MONGAUGE, LEGLISE, CACHELOU.

Présents suppléants : M. CAILLEAUX, JAVELAUD, PINOUT.

Absent(e)s ou excusé(e)s : Mmes MOURTEROT, GANTCH, CASSOU, BLANCHET et M. BEROT-LARTIGUE, SASSOUBRE, CASADEBAIG, GABASTON, SANZ.

Pouvoirs : Mme MOURTEROT à M. AUSSANT
M. SASSOUBRE à M. CASAUBON
Mme BLANCHET à M. MONGAUGE
M. BEROT-LARTIGUE à Mme CANDAU
M. CASADEBAIG à M. DESSEIN
M. GABASTON à M. MARTIN

Secrétaire de séance : M. CARREY

OBJET : ENVIRONNEMENT- OM - RAPPORT ANNUEL 2022

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

L'article D2224-1 du code général des collectivités territoriales dispose qu'un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets doit être présenté annuellement au conseil communautaire. Les indicateurs figurant obligatoirement dans ce rapport annuel sont :

- des indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets (territoire desservi, habitants, fréquence des différents ramassages, déchetteries ...), ainsi qu'à leur traitement ;
- des indicateurs financiers relatifs aux modalités d'exploitation du service d'élimination, montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement...

Il convient que le conseil communautaire reçoive communication du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés et prenne acte de son contenu.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la CC Vallée d'Ossau,

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOPTE** le présent rapport ;

- **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le Président

Jean-Paul CASAUBON

Communauté de Communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY